01/09

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 2 février 2009

Présents:

Frédéric PUIGSERVER, Edouard HUSSON (départ à 19h13), Mireille LEMARESQUIER (arrivée à 18h24).

Alexandre FLEURET, Matthieu ALBOUY (arrivée à 18h22), Lucas BRUNETIERE, Laure MARDOC, Maxence MELY, Pierre ODIN, Vincent SEITLINGER, Lucie STEMBIRKOVA.

Absents ou excusés

David ABIKER, Stéphane AUDOIN-ROUZEAU, James Mc CEARNEY, Emmanuel MACRON, Isabelle MARIANI.

Assistaient à la séance

Hervé CRES directeur adjoint, directeur des études et de la scolarité, Cédric PRUNIER directeur de la scolarité, Julien PALOMO chargé de mission à la DES,

VIII. Echange d'informations sur des questions diverses.

I. Election des présidents enseignant et étudiant. p. 2 II. Election des membres de la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles. p. 2 III. Programme de travail et constitution des groupes de travail. p. 3 IV. Information sur la création d'un double cursus avec l'Université Paris Sorbonne-Paris IV. p. 10 V. Information sur le eLearning. p. 10 VI. Information sur le projet d'implantation du nouveau campus en région à Reims. p. 10 VII. Communication du procès-verbal de la séance du 8 décembre 2008. p. 13

p. 13

COMMISSION PARITAIRE

PROCES-VERBAL

de la séance du 2 février 2009

La séance est ouverte à 18 h 10.

I. ELECTION DES PRESIDENTS ENSEIGNANT ET ETUDIANT

a) Exposé des professions de foi des candidats

Président enseignant sortant, Frédéric PUIGSERVER se porte candidat à la présidence enseignante de la Commission paritaire. Il rappelle qu'il a tenu son engagement d'être présent à l'ensemble des séances. Il espère avoir contribué à faire avancer des dossiers pendant l'année. Pour l'année 2009, il souhaiterait que des sujets qui ne sont exactement au cœur du travail de la Commission paritaire puissent être débattus, à l'instar de Sciences Po 2013, des droits de scolarité, de l'enseignement électronique. Concernant les libertés syndicales, politiques et associatives, qui sont au centre de la mission de la Commission paritaire, une grande qualité de contrôle de la part de la Commission est exigée, en particulier concernant les bilans moral et financier des associations.

Remplaçant d'Eve Robert à la présidence étudiante pour la seconde partie de l'année 2008, Alexandre FLEURET annonce sa candidature à la présidence étudiante de la Commission paritaire. Il aura à cœur d'assurer la continuité des travaux au sein des groupes de travail et de la Commission paritaire, notamment sur les sujets soulevés en 2008. La question de la pédagogie constituera un point central de ce nouveau mandat, de même que celle de la diplômation à la fin du premier cycle, et des libertés syndicales, politiques et associatives. Au demeurant, un groupe de travail pourrait être constitué concernant ce dernier point. Par ailleurs, Alexandre FLEURET remercie les élus étudiants de le soutenir dans sa démarche en ne présentant pas d'autre candidat, et de reconnaître la légitimité de la candidature d'un élu issu de la liste majoritaire : le choix des étudiants effectué lors des élections syndicales est ainsi respecté. A cet égard, il tentera de faire en sorte que l'ensemble des élus étudiants travaille de façon constructive autour des sujets qui font consensus auprès des étudiants. A l'instar de l'année passée, il s'agit d'éviter les querelles de chapelle. Enfin, l'UNEF sera particulièrement vigilante concernant les droits de scolarité, Sciences Po 2013, la diplômation en 2013 et la pédagogie.

Maxence MELY indique que l'UNI votera pour le candidat de l'UNEF, mais précise que l'UNEF n'est pas la liste majoritaire, mais la liste arrivée en tête aux élections. C'est parce que la liste de l'UNEF est parvenue en tête que l'UNI votera de la sorte.

b) Vote

Personne ne demande le vote à bulletin secret.

Frédéric PUIGSERVER est élu président enseignant à l'unanimité des membres présents et représentés.

Alexandre FLEURET est élu président étudiant à l'unanimité des membres présents et représentés.

II. ELECTION DES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION DES LIBERTES POLITIQUES ET SYNDICALES ET DES ACTIVITES CULTURELLES

a) Exposé

Du côté des élus étudiants, Alexandre FLEURET annonce que Laure Mardoc se propose comme titulaire, avec lui-même en tant que suppléant.

Maxence MELY ajoute qu'il se porte candidat en tant que titulaire, avec Lucie Stembirkova en tant que suppléante.

Du côté des élus enseignants, en l'absence du nombre requis de candidats, la désignation est reportée à la prochaine Commission paritaire.

b) Vote

Laure MARDOC et Maxence MELY sont élus titulaires de la sous-commission des libertés politiques et syndicales et des activités culturelles, avec respectivement Alexandre FLEURET et Lucie STEMBIRKOVA comme suppléants, à l'unanimité des membres présents et représentés.

La séance se poursuit sous la présidence d'Alexandre FLEURET.

III. PROGRAMME DE TRAVAIL ET CONSTITUTION DES GROUPES DE TRAVAIL

a) Exposé

Cédric PRUNIER rappelle que la Commission paritaire et le Conseil de direction constituent des groupes de travail considérés comme récurrents. D'autres peuvent être créés à la demande des élus enseignants et/ou étudiants. Ils ont pour vocation de préparer les délibérations de la Commission paritaire et du Conseil de direction. L'année dernière, de nouveaux thèmes de débat ont été insérés au sein de groupes déjà existants. Les groupes de travail peuvent se répartir selon les domaines suivants, assez larges pour permettre de traiter la plupart des thèmes soulevés dans l'année :

- la scolarité ;
- la formation ;
- le bilan social.

Cédric PRUNIER propose que les thèmes explorés en 2008 continuent d'être discutés en 2009. Un groupe de travail commun à la Commission paritaire et au Conseil de direction pourrait par ailleurs être créé concernant les réformes à venir à l'horizon 2013. Une commission spécifique, qui pourrait s'insérer dans ce projet de suivi, pourrait s'intéresser au thème de « l'écocampus » au sein de Sciences Po.

b) Questions et observations

Au nom de l'UNI, Maxence MELY souhaite que soient intégrés trois nouveaux thèmes :

- l'orientation en master ;
- la valorisation des campus délocalisés ;
- l'engagement associatif, politique et syndical des étudiants en premier cycle, avec l'idée de proposer des projets collectifs à ces étudiants.

Cédric PRUNIER suggère de placer le premier thème au sein du groupe de travail autour de la formation, le deuxième dans les deux groupes de la scolarité et de la formation, et le dernier dans celui de la scolarité. Il déclare qu'il adressera à l'ensemble des élus de la Commission paritaire et du Comité de direction un récapitulatif des groupes de travail et une proposition de calendrier. En particulier, un groupe de travail portant sur la diplômation en premier cycle devrait avoir lieu au printemps.

En indiquant que la question ne nécessite peut-être l'intégration dans un groupe de travail, Frédéric PUIGSERVER souligne la nécessité de renforcer le contrôle sur l'activité morale et financière des associations. Il rappelle le caractère hétéroclite des informations, notamment financières, qui sont fournies à la Commission paritaire. Ce caractère hétéroclite vaut pour les associations entre elles, mais aussi pour une même association au fil du temps. Les errements de certaines associations l'an passé doivent conduire à davantage de vigilance. A cet égard, les instruments de suivi doivent être plus standardisés. Il suggère également que les prochains comptes soient proposés conjointement par les présidents d'associations et leurs prédécesseurs.

Julien PALOMO précise que l'objectif d'une présentation unifiée des associations a été fixé dans le cahier des charges des projets collectifs autour de la gouvernance des associations permanentes. Avec la direction des systèmes d'informations, le logiciel Ciel Compta a été choisi. Julien PALOMO est en contact avec un membre de la Cour des comptes afin que cette organisation prenne effet à partir du mois de mars. De plus, le BDE et l'Association sportive ont souhaité se doter d'un nouvel outil de contrôle, à savoir un comité des anciens présidents de leur association, qui vérifie les comptes de l'exercice en cours, avant leur présentation à la Commission paritaire.

Frédéric PUIGSERVER remarque que ce dispositif vaut pour les quatre associations permanentes.

Julien PALOMO remarque que les autres associations n'ont jamais présenté leur quitus en Commission paritaire. Néanmoins, l'objectif est que les outils mis en place pour les associations permanentes soient réutilisés pour l'ensemble des associations de Sciences Po. Il faudra juger de l'effectivité de la norme sur le fonctionnement des associations au mois de juin. Julien PALOMO n'exclut pas qu'une courte période d'adaptation soit requise.

Alexandre FLEURET propose d'organiser une à deux réunion(s) de groupe de travail en amont de l'audition des associations permanentes et du processus de validation des crédits associatifs. Il s'agit de former les membres de la Commission paritaire et les responsables des associations sur ces questions.

Frédéric PUIGSERVER propose l'idée alternative consistant à désigner un rapporteur qui se penche effectivement sur les comptes et en fasse rapport devant la Commission paritaire.

Julien PALOMO suggère que ledit rapporteur fasse partie des formations à la comptabilité dispensées à partir du mois de mars aux associations permanentes.

Maxence MELY demande si ce rapporteur aurait un accès total aux comptes des associations concernées.

Frédéric PUIGSERVER répond positivement. Selon lui, il faudrait également que le rapporteur dispose des comptes suffisamment à l'avance pour pouvoir les étudier en détails.

Julien PALOMO indique que, dans le cadre de leur projet collectif, les membres du bureau des associations permanentes effectueront un bilan de mi-parcours dans la deuxième moitié du mois de mars, auprès de la responsable des projets collectifs et de lui-même. Une première version des comptes sera présentée.

Frédéric PUIGSERVER demande que la présentation des comptes devant la Commission paritaire soit réalisée conjointement par le président et son prédécesseur, dans la mesure du possible.

Julien PALOMO met en exergue la difficulté d'une telle présentation conjointe : le prédécesseur est en cinquième année et, au moment de la présentation des comptes, il est en général recruté.

Frédéric PUIGSERVER note que cette question relève d'un problème de calendrier.

Alexandre FLEURET propose de tenir une première réunion de groupe de travail avant la fin mars 2009. Les modalités de la présentation seraient discutées avec le rapporteur, en particulier la question du calendrier. Ce dernier serait désigné lors de la prochaine Commission paritaire, et son domaine de compétences serait alors précisé.

Julien PALOMO rappelle que la présentation des comptes avait lieu en juillet car le mois de juin est consacré aux examens. La présentation des comptes en mai se heurte au fait que certaines associations mènent une activité jusqu'au mois de juin.

Lucas BRUNETIERE propose qu'un groupe de travail discute de l'école doctorale.

Au nom de l'UNEF, Alexandre FLEURET appuie l'idée de Maxence Mély quant à la création d'un groupe de travail autour des campus délocalisés. Il propose également de créer un groupe de travail autour de l'évolution de la jurisprudence de la commission de suivi social. Il demande à Cédric Prunier si certaines jurisprudences de cette commission ne peuvent être décidées en Conseil de direction.

Cédric PRUNIER lui répond que la commission de suivi social est spécifique. Le président étudiant de la Commission paritaire est membre de droit de cette commission.

Alexandre FLEURET déclare avoir découvert le travail de cette commission. C'est pourquoi il demande un groupe de travail particulier quant à elle.

Il paraît difficile à Cédric PRUNIER d'organiser un groupe de travail autour des questions personnelles de certains étudiants. De plus, la désignation des membres de la commission se réalise es qualités.

Alexandre FLEURET précise que lors de la dernière réunion de la commission, il a demandé quels étaient les organes décisionnels présidant à une éventuelle modification de certains aspects généraux de la commission.

Cédric PRUNIER rappelle que pour les questions financières, l'organe compétent est le Conseil d'administration.

Alexandre FLEURET indique qu'il ne s'agit pas de discuter d'aspects financiers, mais de questions générales, dépassant le cadre des jurisprudences, autour du fonctionnement de la commission de suivi social. Il lui paraît pertinent de mener un bilan de fonctionnement de cette commission après plusieurs années d'existence.

Cédric PRUNIER note que cette question peut être intégrée dans le groupe de travail sur le bilan social. Mais, s'il s'agit de réformer les droits de scolarité, la Commission paritaire et le Conseil de direction ne sont pas compétents ou seuls compétents en ce domaine.

Alexandre FLEURET observe que tout en étant opposé au principe des droits de scolarité, l'UNEF désire dans ce cadre se pencher sur des aspects organisationnels de la commission à la marge, et non sur son esprit.

Cédric PRUNIER rappelle que, par exemple, pendant longtemps il a été considéré de l'ordre de la jurisprudence la question du revenu de référence, alors que ce point était une résolution du Conseil de direction. Il faut absolument éviter que des cas individuels soient discutés hors de la commission, pour des raisons de confidentialité. Or, les décisions ont un caractère très individuel.

Alexandre FLEURET partage l'idée selon laquelle il ne s'agit pas de retraiter des cas déjà discutés en commission de suivi social. Il répète qu'il s'agit de faire un point sur le fonctionnement de cette commission au bout de quelques années d'existence.

Enfin, Alexandre FLEURET sollicite un groupe de travail sur les étudiants étrangers.

Maxence MELY observe que l'année dernière, la date de réunion des groupes de travail était parfois déterminée un ou deux jours en amont seulement. De plus, le sujet à l'ordre du jour pouvait être évasif, de sorte que la qualité des débats pouvait s'en ressentir. Il demande donc à ce que les dates et les ordres du jour soient définis un peu plus au préalable.

Cédric PRUNIER rappelle que l'année passée, les modifications de calendrier ont été faites sur demande des syndicats étudiants. De plus, il estime que la qualité des travaux a été raisonnable, notamment au regard de l'unanimité qui a présidé aux décisions prises par la suite.

Alexandre FLEURET demande à la direction de faire parvenir aux membres de la Commission paritaire un courriel répertoriant l'ensemble des thèmes relatifs aux groupes de travail, et un premier calendrier prévisionnel.

IV. INFORMATION SUR LA CREATION D'UN DOUBLE CURSUS AVEC L'UNIVERSITE PARIS SORBONNE-PARIS IV

a) Exposé

Hervé CRES présente le projet d'un cursus de premier cycle commun à Sciences Po et à l'Université Paris IV. Les modalités d'organisation seraient similaires à celles qui régulent le partenariat avec l'Université Paris VI. Les étudiants prennent pour moitié des cours de sciences sociales à Sciences Po et pour moitié des cours d'humanités littéraires à l'Université Paris IV, soit dans une filière Lettres, soit dans une filière Philosophie. La troisième année se passe dans les conditions classiques de Sciences Po, à savoir que les étudiants partent pendant un an à l'étranger. Le recrutement est joint aux deux institutions : il se fait de manière concomitante par un jury commun à partir des recrues de chacun des établissements. Le volume prévisionnel est d'une trentaine d'étudiants par établissement. Il s'agit de proposer une diversité de formations pour le programme *bachelor*, avec des majeures de Lettres ou de Philosophie s'appuyant sur les ressources pédagogiques d'une institution partenaire.

b) Questions et observations

Mireille LEMARESQUIER ne voit pas quel est le plus pour Sciences Po dans la conclusion d'un tel accord.

Hervé CRES lui répond qu'il s'agit d'offrir aux étudiants de Sciences Po des enseignements innovants dans des disciplines peu enseignées. Sciences Po recherche une diversification dans son offre de programmes. L'objectif est également d'attirer des étudiants qui ne seraient pas venus à Sciences Po au départ. Au regard de la philosophie, un enseignement en philosophie morale et politique pourrait être proposé, de même qu'en logique formelle, en logique épistémique. La théorie de la décision s'enracine dans la logique formelle. Or, une telle spécialité ne pourra jamais être développée par Sciences Po. Des cours plus exceptionnels pourraient être envisagés, par exemple en philosophie esthétique, en fonction des forces particulières dont dispose l'université.

Mireille LEMARESQUIER estime que l'Université Paris IV a beaucoup plus à gagner que Sciences Po dans cette convention. En effet, au terme de leur cursus, les étudiants ont la possibilité de s'inscrire en master à Sciences Po. Or, leur niveau n'est pas le même que celui des étudiants de Sciences Po.

Edouard HUSSON note que le taux d'échec chaque année à l'université fait que le niveau en master de ces étudiants est similaire à ceux de Sciences Po.

Hervé CRES indique que Sciences Po a également beaucoup à gagner du recrutement d'étudiants qui ne seraient pas venus spontanément.

Edouard HUSSON pense qu'il y a toutes les raisons de se réjouir de la conclusion de cette convention. L'accès à de nouvelles disciplines sera particulièrement fécond.

Hervé CRES ajoute que de tels partenariats permettent de mobiliser le corps enseignant de l'université audelà du département concerné.

Mireille LEMARESQUIER estime que la multiplication des partenariats entraîne une perte d'identité. Sciences Po est certes un modèle en matière de diversification, mais l'accroissement des partenariats fait perdre l'image de grande école.

Hervé CRES note que d'autres grandes écoles développent cette idée de partenariat avec l'Université Paris IV.

Alexandre FLEURET rappelle que Sciences Po garde un statut de grand établissement et reste rattaché au ministère de l'Education nationale.

Cédric PRUNIER précise que les modalités de recrutement des étudiants sont calquées sur celles de l'Université Paris VI : les étudiants appartiendront à la fois à l'Université Paris IV et à Sciences Po. Dès lors, il n'est pas choquant qu'ils puissent accéder aux masters de Sciences Po. A cet égard, la quasi totalité des étudiants de l'Université Paris VI feront un master à Sciences Po. Certains feront un double master.

Lucas BRUNETIERE note la coquille concernant la date de début de la convention.

Maxence MELY soulève trois questions. Il demande s'il ne serait pas opportun de créer une nouvelle majeure en deuxième année, avec un enseignement littéraire porté par un professeur renommé pendant deux semestres. Dans la mesure où il y a de moins en moins de bacheliers littéraires dans le recrutement de Sciences Po, il demande si la convention n'est pas une manière de faire entrer des profils littéraires en niveau master. De plus, il demande si ces étudiants auront la certitude d'entrer en master à Sciences Po. Enfin, il s'interroge quant au recrutement concret et s'enquiert de savoir si les étudiants cocheront une case particulière au moment de leur inscription.

Hervé CRES lui répond que la programmation d'un grand cours littéraire est en cours de réflexion, de même qu'il est en projet de proposer un grand cours scientifique, par exemple autour de la stratégie de défense des cellules confrontées à un environnement hostile. Des liens peuvent être faits avec les sciences humaines et sociales, par exemple l'économie expérimentale. Un cours de psychologie cognitive, autour de la théorie du cerveau, pourrait également voir le jour, pour approfondir le débat autour du marketing.

Cédric PRUNIER note que la part des étudiants issus des filières littéraires dans le recrutement de Sciences Po a baissé de manière relative. L'effondrement des filières littéraires au niveau du baccalauréat a des répercussions mécaniques dans la part d'étudiants recrutés à Sciences Po.

Hervé CRES ajoute que l'Université Paris IV est extrêmement réputée pour les étudiants qui s'orientent dans une trajectoire littéraire. Il s'agit d'orienter une partie du flux d'étudiants de qualité vers Sciences Po. Par ailleurs, étant des étudiants de Sciences Po à part entière, ils peuvent accéder d'office aux masters de Sciences Po. Sur les soixante étudiants concernés chaque année par la convention, trente seront sélectionnés par un jury commun entre les deux institutions. Enfin, le choix se fera effectivement en cochant la case afférente dans le dossier. Il est à noter que les cours de la filière littéraire ont lieu boulevard Malesherbes, tandis que ceux de Philosophie ont lieu dans les locaux de l'université à Clignancourt.

Au nom de l'UNEF, Alexandre FLEURET se réjouit que Sciences Po, en tant que grand établissement au statut juridique particulier, travaille de plus en plus conjointement avec des universités. Si Sciences Po peut être moteur de la réunification du modèle de l'enseignement supérieur, l'UNEF s'en réjouira particulièrement. Cependant, l'UNEF ne veut pas que la multiplication des doubles diplômes, notamment au niveau master, soit une manière cachée d'effectuer une nouvelle sélection à l'entrée en master. De plus, loin d'approuver la guerre entre universités, l'UNEF se félicite du rapprochement de deux établissements comme promesse de travail conjoint. Cependant, Alexandre FLEURET soulève quelques questions d'ordre plus pragmatique. Il demande si le double cursus constitue la première étape de la création d'un nouveau master : le cas échéant, l'UNEF se réjouirait de la jonction des humanités et des sciences sociales dans l'élaboration d'un projet pédagogique particulier. Dans le cas de la création d'un master littéraire, il demande si les étudiants qui ne bénéficient pas du double diplôme en *bachelor* pourraient le rejoindre.

Hervé CRES n'exclut pas qu'un tel processus soit engagé et que soit créé un master qui s'inscrive dans cette lignée, dans un cadre d'innovation pédagogique. Le recrutement en master de Sciences Po se réalise hors d'une logique de pré-requis. Aussi, un tel master suivrait également un recrutement global.

Frédéric PUIGSERVER est favorable à l'ouverture de Sciences Po et à l'établissement de partenariats. Néanmoins, il ne sous-estime pas les éventuels problèmes d'identité et de visibilité que ces conventions

peuvent susciter. Il demande si une telle voie de recrutement ne pourrait décourager l'entrée dans les classes préparatoires littéraires.

Hervé CRES confirme l'idée selon laquelle certains étudiants pourraient choisir d'effectuer ce double diplôme plutôt que d'entrer en hypokhâgne.

Au nom de Nouvelle Donne, Vincent SEITLINGER se félicite de la conclusion de ce nouvel accord. Avec la décentralisation du premier cycle hors de Paris, il se demande s'il n'y aurait pas un risque que des étudiants choisissent les doubles diplômes pour pouvoir demeurer à Paris.

Hervé CRES lui répond qu'il sera veillé à ce que cela n'arrive pas.

Lucas BRUNETIERE désire savoir si un étudiant pourra tenter d'être recruté à la fois dans les deux doubles diplômes.

Hervé CRES note que de tels comportements pourraient être aisément repérés.

V. INFORMATION SUR LE ELEARNING

a) Exposé

Cédric PRUNIER présente le système d'eLearning et le bilan de l'évaluation qui a été déployée. Ce système s'étend sur quatre domaines :

- une formation linguistique qui concerne soixante étudiants à Paris. Ce dispositif pourrait préfigurer celui qui sera mis en place l'année prochaine ;
- une formation à Excel pour les étudiants de premier cycle, avec un parcours progressif qui permet aux étudiants de valider un certain niveau avant la fin de leur premier cycle ;
- les eConférences, qui concernent de manière expérimentale trois conférences ;
- les eCours, qui portent sur une trentaine d'enseignements, en première et deuxième année, et au second semestre du master. Il s'agit d'enrichissements des cours magistraux en amphithéâtre.

Sur la formation en langues, les soixante étudiants ont demandé à ce que le dispositif soit renouvelé. Les résultats ont été relativement satisfaisants. Quatre étudiants n'ont pas passé suffisamment de temps sur l'outil, ce qui reflète un investissement inégal selon les disciplines. Une grande satisfaction s'est manifestée quant à la souplesse de l'outil et ses performances.

La formation à Excel concerne une population de 1 919 étudiants. 13 % de cette population a tenté de passer un seuil : 92 % ont réussi le test, avec des taux de réussite allant de 87 % à Poitiers à 97 % à Dijon. A cet égard, le site de Dijon a développé depuis plusieurs années une formation aux méthodes quantitatives et statistiques reposant sur le tableur Excel, ce qui explique les excellents résultats.

Le dispositif des eConférences constitue l'un des points les plus discutés. Lors d'une réunion de groupe de travail, il avait été envisagé de mettre fin aux eConférences au second semestre. Néanmoins, les etudiants n'ont pas remis en cause le dispositif, puisque dans les évaluations effectuées, seulement cinq étudiants sur cinquante-cinq interrogés demandaient sa suppression. Le principal problème soulevé se rapporte à la durée du présentiel, qui est jugée insuffisante. L'utilisation du forum semble susciter quelques problèmes, notamment des difficultés d'utilisation technique, et un malaise face à ce procédé peu habituel pour certains. Par ailleurs, les étudiants distinguent clairement la eConférence constituée par une heure de présentiel et l'usage du forum, et la web-leçon. Ils accueillent très favorablement cette dernière : elle permet de se concentrer sur un sujet précis, sans digression. Quelques bémols sont posés : les web-leçons peuvent être de qualité inégale, elles portent parfois sur un sujet trop précis ou trop éloigné du cours, et donc trop éloigné des sujets d'examen.

A cet égard, les étudiants proposent quelques améliorations, notamment une modification de la durée et du débit des web-leçons. De plus, certains étudiants affirment travailler cinq à six heures par semaine pour les

eConférences, tandis que d'autres disent qu'elles n'encouragent pas à un travail régulier parce que l'outil est disponible en permanence. Cédric PRUNIER appuie l'idée selon laquelle la web-leçon ne doit pas excéder une demi-heure. Se pose la question de la généralisation de ces web-leçons l'année prochaine à l'ensemble des étudiants. La durée du présentiel des conférences passera à une heure trente dans le deuxième semestre.

Par ailleurs, il est à noter que les maîtres de conférences et les étudiants sont intéressés par l'utilisation de la webcam pour les exposés en conférence de méthode. La LSE dispose d'outils permettant aux étudiants de s'entraîner à l'oral et de faire de l'autoscopie à distance.

Comme l'a déjà affirmé Cédric PRUNIER dans le groupe de travail précédant les vacances, il s'agit là d'une expérimentation qui n'est pas généralisée. Tous les points demeurent donc discutables.

Concernant les eCours, les étudiants plébiscitent l'outil à condition qu'il s'agisse d'un complément du cours en amphithéâtre. Entre la première et deuxième vague, il peut être constaté une progression de la satisfaction des élèves en première année sur l'outil, ainsi qu'une croissance du taux d'équipement, qui passe de 92 % à 97 % pour l'ordinateur personnel, de 82 % à 90 % pour la connexion à l'internet. Plus globalement, près de 95 % des étudiants estiment que l'outil est très utile ou plutôt utile. Par ailleurs, les étudiants disent préférer les cours en amphithéâtre.

Quant aux enseignants, leurs craintes et appréhensions se sont largement dissipées et font place à une large volonté d'investir une réflexion pédagogique autour des outils. Certains enseignants sont même enthousiastes quant à l'utilisation de l'outil. Un bouche-à-oreille très positif entre professeurs est à noter : ils se réjouissent de constater que les eCours ne vident pas les amphithéâtres. L'attention des étudiants demeure la même. Il reste à déterminer si la prise de notes conservera la même qualité. Les étudiants ont dit à Etienne Wasmer que l'eCours permettait de revenir sur des points complexes du cours, et de comprendre certains points qui demeuraient obscurs. Les enseignants considèrent le travail des assistants comme variable, mais conséquent. Tous estiment qu'il constitue un instrument de révision qui peut apporter des innovations en matière pédagogique. Enfin, les enseignants demandent une certaine liberté quant au format.

b) Questions et observations

Lucas BRUNETIERE rappelle que depuis un semestre l'expérience du eCours est menée à Sciences Po, ce qui n'a pas manqué de provoquer de vifs débats. Le résultat de ces deux questionnaires a suscité une certaine satisfaction : les étudiants ont clairement affirmé que le eCours est un complément, et non pas un substitut du cours présentiel. Cette position est également soutenue par l'UNEF. Cette dernière souligne la question technique inhérente aux eCours : même si une grande majorité des étudiants disposent d'ordinateurs personnels et d'une connexion à l'internet, certains étudiants demeurent victimes d'une inégalité qui n'est pas négligeable. 18 % des étudiants de première année et 13 % de ceux qui se trouvent en deuxième année ne disposent pas de connexion à l'internet. L'UNEF déplore également que dans la formulation de la question 20 du questionnaire adressé aux élèves de première année, le cours en amphithéâtre soit relégué au rang de complément du eCours. Un énoncé plus neutre aurait sans doute permis de recueillir un autre avis des étudiants.

Alexandre FLEURET insiste sur le biais créé par la manière de poser les questions dans les sondages, qui n'est pas pris en compte dans un traitement seulement quantitatif.

Cédric PRUNIER soutient effectivement qu'il n'existe jamais de neutralité absolu dans le choix des questions. Il s'agissait de déterminer très directement si les étudiants préféraient les cours en amphithéâtre ou les eCours.

Au nom de l'UNEF, Lucas BRUNETIERE regrette que cette question ait disparu du questionnaire adressé aux élèves de deuxième année.

Cédric PRUNIER lui répond que le chiffre est de 86 % pour les élèves de deuxième année.

Enfin, Lucas BRUNETIERE s'interroge sur les raisons qui ont poussé la direction à poser des questions autour des réseaux communautaires.

Cédric PRUNIER rappelle que Sciences Po dispose dans ses locaux du Wifi qui permet de bénéficier d'une connexion à l'internet gratuite et illimitée, et d'une salle informatique. Néanmoins, la possession d'un ordinateur est sans doute aujourd'hui un outil indispensable pour la poursuite d'études dans l'enseignement supérieur. Les efforts consentis pour les étudiants boursiers peuvent peut-être permettre d'améliorer le taux d'équipement des personnes les plus en difficulté. Par ailleurs, les résultats des enquêtes barométriques auprès des élèves de première et deuxième année ont été mis en ligne, notamment sur le blog de Richard Descoings, par souci de transparence. Les questions ont été libellées de manière simple et directe.

Alexandre FLEURET précise qu'il ne reproche à la question que de placer le cours magistral en supplément du eCours, et pas d'envisager l'inverse.

Concernant les réseaux communautaires, Cédric PRUNIER indique qu'il avait semblé opportun à Dominique Boullier, de la direction scientifique, de disposer d'éléments généraux concernant la pratique informatique des étudiants. Une telle enquête est anonyme. Il n'existe pas de volonté d'utiliser les réseaux sociaux en tant que tels. Dans la mesure où les forums sont sous-utilisés, se pose la question de savoir si c'est l'outil qui est inadéquat ou si se manifeste plutôt un désintérêt pour les forums et les réseaux sociaux.

Concernant les eConférences, Alexandre FLEURET souligne la nécessité de ne pas placer cette expérimentation dans une perspective de généralisation. Il s'enquiert du nombre de conférences concernées pour le second semestre.

Cédric PRUNIER lui répond que ce nombre est de trois.

Au nom de l'UNEF, Alexandre FLEURET remercie la direction de Sciences Po pour la transparence qui est donnée au niveau des enquêtes. Il aurait simplement souhaiter disposer des résultats également pour les eConférences.

Cédric PRUNIER lui affirme que la synthèse est en adéquation avec les résultats détaillés.

Concernant les propositions d'amélioration du dispositif, il semble hâtif à Alexandre FLEURET d'avoir proposé des réponses possibles dans le questionnaire, au lieu de laisser le champ libre. Or, la non acceptation de ces propositions d'amélioration ne signifie pas, le cas échéant, un refus de ce dernier.

A la lecture de l'analyse proposée, Alexandre FLEURET émet plusieurs interrogations. Les étudiants critiquent la forme, à savoir la durée, et le fond, c'est-à-dire l'usage pédagogique, de l'eConférence. Ils discutent également les modifications impliquées dans leur travail personnel. Même si les étudiants ne remettent pas en cause le principe de la eCconférence, son utilisation à titre exceptionnel peut être améliorée. A cet égard, l'UNEF propose de séparer strictement l'eConférence de la web-leçon. Cette dernière doit être rendu disponible pour l'ensemble des étudiants sur le site internet ou la plateforme ENTG, sans distinction de majeure suivie ou d'inscription en master. L'UNEF propose que les eConférences soient proposées à tous, mais de manière transformée. A toutes les conférences de méthodes classiques de deux heures, serait ajouté l'accès à un forum où serait proposé l'ensemble des outils pédagogiques de la eConférence, qui permettent d'aller plus loin et de prolonger la réflexion. L'augmentation simple de la partie présentielle ne semble pas adaptée aux revendications des étudiants.

Cédric PRUNIER rappelle que la majorité des étudiants n'a pas demandé la suppression des eConférences.

Alexandre FLEURET ne souhaite pas leur profonde modification, ainsi les outils pédagogiques des conférences et des eConférences seraient scindées sans pour autant remettre en cause l'intérêt pédagogique de la conférence qui a un contact direct.

Cédric PRUNIER admet qu'un groupe de travail puisse être réuni autour de cette question. Cependant, dans un format de deux heures plus le forum, il n'est pas à douter que la charge de travail pour l'étudiant devienne particulièrement lourde.

Alexandre FLEURET propose également qu'une réunion de groupe de travail s'empare de ces questions.

Frédéric PUIGSERVER insiste sur le consensus dégagé autour du caractère complémentaire des enseignements électroniques au regard des enseignements présentiels. Il sollicite un engagement de la direction pour que ces cours demeurent optionnels. Il est nécessaire de sortir d'une ambiguïté autour de l'idée d'expérimentation, qui a pour vocation d'être généralisée ou d'être abandonnée. Concernant les eConférences, il demande à la direction ce qui est prévu au terme de la phase expérimentale. Soit le dispositif est généralisé, soit il entre dans une optique de diversification des moyens d'enseignement, ce qui ne devrait provoquer aucune discussion car il serait alors facultatif et complémentaire.

Cédric PRUNIER estime que le dispositif n'a pas vocation à être généralisé. Il est expérimenté pour trois conférences sur 210 proposées à Paris. Il a été demandé par des enseignants, notamment Olivier Duhamel. Certains aspects semblent intéressants, à l'instar de la possibilité d'étudier des exposés en ligne, d'autres ne le sont pas.

Hervé CRES remarque que la demande quasi-unanime des étudiants est de passer à un présentiel plus long. Les éléments électroniques sont complémentaires.

Pierre ODIN observe que sur les sites délocalisés, des récriminations se font entendre concernant l'eLearning, et portent en particulier sur des questions techniques. Il est imposé aux élèves de première année des cours de Droit et d'Economie en eLearning. Des décalages récurrents ont été constatés entre le cours magistral et les conférences de méthode : le cours électronique n'étant en général disponible qu'à la fin de la semaine, la conférence de méthode a souvent lieu avant le cours magistral. Peu de retours concernant l'eLearning se sont manifestés dans les sites délocalisés car une vague de mécontentement les a secoués. La pertinence même du eLearning est remise en question, dans la mesure où l'Université de Poitiers dispose d'autres enseignants brillants en Droit et en Economie. Dans les sites délocalisés, circule la rumeur d'une généralisation des eCours pour les langues : il demande à la direction de répondre à cette inquiétude, fondée sur des décalages matériels et techniques, que les étudiants ne veulent pas voir reconduite sur d'autres matières.

Hervé CRES indique que si la conférence de méthode a lieu avant le cours magistral, il s'agit d'un dysfonctionnement auquel il faut remédier.

VI. INFORMATION SUR LE PROJET D'IMPLANTATION DU NOUVEAU CAMPUS EN REGION A REIMS

a) Exposé

Hervé CRES présente les modalités d'implantation d'un nouveau campus de Sciences Po à Reims, dédié aux relations avec l'Amérique du Nord. Il s'agit de créer un « Collège » transatlantique, dédié aux études sur l'Europe et l'Amérique du Nord. Eu égard au potentiel de recrutement, des classes de deux cents étudiants chaque année seraient créées. Par la suite, il pourrait être envisagé de faire basculer une partie du premier cycle du site de Paris vers celui de Reims, pour atteindre des classes de 600 étudiants. Il pourrait également être décidé de délocaliser à Reims des programmes de master ou de préparation aux examens. La ville de Reims a l'avantage d'être à quarante-cinq minutes en train de Paris, ce qui permettrait de faire circuler aisément les enseignants entre les deux sites ; les équipements sont très bien situés ; les conditions de vie pour les étudiants sont excellentes.

b) Questions et observations

Au nom de Nouvelle Donne, Vincent SEITLINGER se félicite de la création de ce campus. La délocalisation des masters à Reims poserait la question de l'identité parisienne de Sciences Po pour les

étudiants de premier cycle dans les sites délocalisés. En effet, ils pourraient alors accomplir tout leur cursus hors de Paris. Par ailleurs, la délocalisation du premier cycle pourrait créer un effet d'attractivité pour les doubles cursus avec les Universités de Paris IV et Paris VI.

Hervé CRES remarque que les flux envisagés sont incompatibles avec une délocalisation totale du premier cycle de Paris. Sciences Po prévoit d'accueillir 4 000 étudiants à l'horizon 2010 en premier cycle. Il resterait à Paris une partie très significative du premier cycle.

Au nom de l'UNEF, Laure MARDOC se réjouit de la création d'un premier cycle à Reims. Néanmoins, elle regrette que l'une des conditions de cette création soit l'augmentation des frais de scolarité. Elle aimerait disposer d'éclaircissements concernant ce projet, non en terme de financement ou de volume d'élèves, mais par exemple au niveau des bourses mises en place. Elle désire savoir en particulier si ces bourses seront attribuées sur critères universitaires, critères d'excellence ou critères sociaux et si elles ne concerneront que les étudiants étrangers.

Pour Hervé CRES, le campus de Reims serait traité comme tous les autres campus de Sciences Po : les procédures qui s'appliquent à n'importe quel étudiant de Sciences Po seront également effectives pour ceux de Reims.

Laure MARDOC s'enquiert du nombre de chaires de professeurs prévu.

Hervé CRES lui répond que si Sciences Po veut recruter des étudiants de bonne qualité, la solidité scientifique de l'enseignement devra être garanti, d'autant que Sciences Po sera directement en concurrence avec les grandes universités américaines. Un nombre minimal de chaires de professeurs est donc requis. C'est pourquoi Sciences Po demande une contribution des collectivités locales supérieure à la moyenne.

Alexandre FLEURET demande si des pistes de recherche ont déjà été envisagées dans l'idéal.

Hervé CRES indique que cette chaire serait dédié aux grandes civilisations occidentales.

Alexandre FLEURET s'interroge alors sur l'opportunité de la création de chaires spécifiques dans chacun des sites délocalisés.

Hervé CRES note que le site de Poitiers avait été le premier exemple de création d'une chaire spécifique autour de l'Amérique latine.

Laure MARDOC demande si les bâtiments sont au norme, en particulier concernant l'accès aux personnes handicapées.

Hervé CRES répond que cela est le cas.

Mathieu ALBOUY demande si la priorité n'est pas de développer des liens avec l'Afrique, avant de créer un Collège transatlantique.

Hervé CRES précise qu'il existe un projet à un stade moins avancé dédié aux problématiques africaines. Des négociations sont en cours avec des collectivités locales. Il aurait été souhaité d'avancer aussi rapidement que pour le campus de Reims.

Maxence MELY s'enquiert des critères présidant du choix de Reims, son département et sa région comme nouveau campus délocalisé. Il demande également si des projets de sites délocalisés à l'étranger existent.

Selon Hervé CRES, l'accueil chaleureux de l'université locale était une condition nécessaire. Néanmoins, ce ne sont pas des considérations au premier chef académiques qui ont porté le choix vers Reims. C'est plutôt une dynamique d'investissement local des collectivités, notamment d'une société de développement privée qui représente les intérêts de la ville, *Invest in Reims*, et la proximité avec Paris qui a déterminé le choix. Quant à l'installation d'un campus à l'étranger, Sciences Po a toujours tenu à affirmer que son campus se déployait seulement sur le territoire français, avec son centre à Paris. Au demeurant, ce campus constitue un avantage compétitif fort. L'installation à l'étranger bute sur la question de la désarticulation du corps professoral, avec le risque d'envoyer des professeurs de moindre qualité sur les campus à l'étranger.

Il n'existe pas de projet de ce type au sein de Sciences Po, à moins qu'un généreux donateur finance un campus sur un bassin d'emplois particulièrement attrayant...

Lucas BRUNETIERE se pose la question de la pertinence du maintien du premier cycle à Paris et demande sur quels éléments pourrait se centrer le cursus parisien, en l'absence de langue anglaise dans les cours, à l'instar de Reims.

Hervé CRES affirme que la moitié des enseignements sur le site de Paris a vocation à être dispensée en anglais à terme. Il pourrait être envisagé que l'ensemble des enseignements de Reims soit réalisé en anglais, pour des étudiants non francophones. Mais, actuellement le campus n'est pas créé exclusivement pour des étudiants étrangers. C'est seulement en cas de montée en puissance qu'une segmentation devra être envisagée entre les campus.

VII. COMMUNICATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 8 DECEMBRE 2008

Modifications

L'orthographe de « Ghislain de Salins » doit être modifiée dans ses deux occurrences en pages 1 et 8.

Frédéric PUIGSERVER souhaite que soient ôtées la deuxième phrase le concernant en page 9 et son intervention en haut de la page 14.

Vote

Sous réserve de ces modifications, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés.

VIII. ECHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

Aucune question n'est soulevée.

La séance est levée à 20 h 16.

La prochaine séance aura lieu le lundi 9 mars 2009 à 18 h 00, en salle François-Goguel.